



## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN**

---

### **PROCES VERBAL**

**de la SÉANCE du CONSEIL de la COMMUNAUTE**

**du jeudi 15 octobre 2009**

**Complexe Communautaire 3A route de Lucelle 68480 FERRETTE**

**Etaient présents à l'ouverture de la séance, sous la Présidence de M. Dominique DIRRIG, les membres du Conseil de la Communauté**

#### **Sont présents : 33 membres**

M Antoine ANTONY, Mme Christiane BLONDE, M Adrien SCHOEFFEL, M Dominique GEYER, M Laurent GUTZWILLER, M Dominique DIRRIG, M Christian FUETTERER, M François COHENDET, M André CUCHE, M Clément LIBIS, M Serge MUNCH, M Michel LERCH, M André LEHMES, M Jean Marie IRRLE, Mme Claudine MULLER, M Michel STARCK, M Fernand ANTONY, M Mathieu SCHMITT, Mme Agnès MULLER, M Bernard FANKHAUSER, Mme Françoise HAAS, M Bernard ENDERLIN, M Alain CASPAR, M Dominique DIETLIN, M André SCHERRER, M Philippe WAHL, M André SONTAG, M Jean Marc METZ, M Pierre BLIND, M Jean Pierre RUCKLIN, M Stéphan HELL, M Hubert UMBRECHT, M André LINDER,

#### **Pouvoirs : 7**

M Jean Pierre REY à M Adrien SCHOEFFEL,, M Laurent MEYER à M Christian FUETTERER, M Daniel GREDER à M Michel LERCH, Mme Agnès STIERLIN à M André LEHMES, M Alain POINTET à M Antoine ANTONY, M Grégory KUGLER à M Hubert UMBRECHT, M Jean Pierre LEY à M André LINDER

#### **Sont absents: 9 membres**

M Roger KOCHER, M Bernard PRACHT, M Daniel MUNCK, M Joseph GISSINGER, M Hubert HIRTZLIN, M Yvan BLIND

#### **Dont excusés : 3 membres**

M Maurice MISSLIN, M Serge GAISSER, M Rémy HALM

Assistent également : Mme Claudine RUETSCH  
M. Philippe CHUDANT

Presse : DNA/ALSACE

### **Le Président ouvre la séance ordinaire à 19 h 30**

L'ordre du jour a été arrêté comme suit :

#### **1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 10 septembre 2009**

#### **2. Charte de Développement**

2.1 Validation du programme des actions prioritaires

#### **3. Statuts de la CCJA**

3.1 Adoption des statuts modifiés

## 4. Finances

4.1 Création d'une micro-crèche à la Résidence Mazarin à FERRETTE : APD

## 5. Personnel

5.1 Recrutement du Chargé d'Accueil

5.2 Création d'un poste de Rédacteur Territorial (au titre de la promotion interne)

## 6. Service Environnement

6.1 Contrat Antipollest : collecte des huiles végétales

6.2 Guide du Tri 2010

## 7. Divers

7.1 Renouvellement de classement de l'Office de Tourisme du Jura Alsacien (catégorie 2 étoiles)

7.2 Création d'une commission d'accessibilité pour les handicapés

7.3 Parution du bulletin d'informations n° 23 « Der Bammert »

7.4 Le guide de l'organisateur des fêtes (Guido 5<sup>ème</sup> édition)

## 1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 septembre 2009

Le procès-verbal de la séance du Conseil de la Communauté du 10 septembre 2009 n'a pas fait l'objet d'observations. Il est approuvé à l'unanimité.

## 2. Charte de Développement

### 2.1 Validation du programme des actions prioritaires

Le Président expose :

Par délibération N°1 306, le Conseil de la Communauté a adopté le document Charte de la CCJA pour la période 2009-2014. Cette nouvelle Charte de Développement est construite autour de trois axes majeurs, eux-mêmes déclinés en actions. Il s'agissait, pour les membres du bureau, de hiérarchiser les actions à mettre en œuvre. Il résulte de cette concertation, le programme d'actions prioritaires suivant :

#### 1.1.1 *Axe 1 : Aménager durablement le territoire pour maintenir la démographie, mieux accueillir nos visiteurs tout en préservant l'espace rural*

##### **Amplifier la politique « déchets » de la communauté de communes**

Anticiper la mise en œuvre dès 2010 des orientations du Grenelle de l'environnement en matière de déchets

Etudier la mise en place d'une déchetterie

Réduire le tonnage de déchets verts.

Poursuivre la politique du tri qui sera relayée par des actions de communication et d'animations auprès de la population.

Poursuivre le dispositif de collecte « en apport volontaire » à Bouxwiller

**5 actions classées prioritaires, à intégrer dans la refonte des marchés.**

##### **Développer de nouvelles technologies et de nouveaux modes opératoires pour préserver l'environnement**

Installer des panneaux solaires sur les bâtiments communautaires : **non prioritaire, à prendre en compte dans tous projets de construction ou de réhabilitation des bâtiments communautaires.**

Soutenir le développement du bois énergie : **à intégrer dans le projet de réhabilitation site piscine**

Réfléchir avec les professionnels à la promotion des opportunités immobilières et foncières en direction de « jeunes actifs » : **en cours Pass Foncier**

Elaborer et mettre en œuvre un « GERPLAN : **prioritaire**

Développer un système d'information géographique (SIG) : **prioritaire**

## **Tirer profit de la mise en service de nouvelles infrastructures de transports**

Accompagner et donner suite à l'étude transports réalisée au niveau du Pays du Sundgau et dans le cadre du SCOT

**En cours : mise en place du co-voiturage.**

### ***1.1.2 Axe 2 : Contribuer à réduire la dépendance en emploi du bassin de vie par le développement cohérent d'activités et de petites entreprises de main d'œuvre***

#### **Favoriser et accompagner le développement des entreprises sur le territoire communautaire**

Promouvoir le développement des zones d'accueil d'activités : **prioritaire**

Déployer l'opération concertée de modernisation (OCM) du Pays du Sundgau : **en cours**

Favoriser les filières courtes et soutenir les producteurs locaux : **prioritaire**

#### **Encourager et accompagner les initiatives associatives**

Appuyer le développement des entreprises intermédiaires, de services à la personne ou d'insertion : **non prioritaire**

#### **Reconnaître et valoriser les projets touristiques à vocation économique et environnementale « tourisme vert »**

Renforcer le partenariat avec la République du Canton du Jura Suisse : **non prioritaire**

Accompagner l'Office de tourisme dans le développement de ses activités et notamment de produits touristiques « clés en main » : **prioritaire**

Favoriser une reprise du site de vacances EDF de Ferrette : **non prioritaire**

Créer des aires d'accueil pour camping cars : **en cours**

Encourager et accompagner les initiatives concourant à l'amélioration des itinéraires balisés : **prioritaire**

#### **Contribuer à l'employabilité des travailleurs frontaliers**

Proposer une offre d'enseignement de la langue allemande sous la tutelle de la Maison de l'Emploi : **prioritaire**

### ***1.1.3 Axe 3 : Améliorer encore la qualité des services de proximité et l'accessibilité des équipements collectifs***

#### **Conforter les actions collectives et personnalisées en direction de la petite enfance et de la jeunesse**

Créer un réseau de micro crèches : **en cours**

Engager sur le site Communautaire du Collège de Ferrette un programme de réhabilitation et de création d'équipements permettant le développement d'activités sportives et culturelles en intégrant les problématiques d'accessibilité et d'énergie : **prioritaire**

Etudier le développement des activités périscolaires : **prioritaire**

Développer les activités du service jeunesse : **en cours**

Poursuivre les animations culturelles : **en cours**

#### **Favoriser la réalisation de projets pour de nouveaux « services à la personne »**

Soutenir la mise en place d'un système de transport à la demande : **prioritaire**

Renforcer l'offre de logements adaptés aux besoins des personnes âgées non dépendantes : **non prioritaire**

Anticiper les besoins locaux en matière de santé : **non prioritaire**

#### **Ayant entendu les explications du Président**

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité**

**VALIDE** le programme d'actions prioritaires du programme Charte de Développement de la Collectivité pour la période 2009-2014.

**AUTORISE** les membres du Bureau à engager les actions en vue de la présentation des dossiers aux membres du Conseil.

**AUTORISE** le Président à engager les démarches de concertation avec les partenaires institutionnels, associatifs, élus concernés.

M Cuche s'interroge sur les limites de cet exercice qui est formel, qui engage des crédits importants pour un résultat qu'il est possible d'élaborer avec les ressources internes à la collectivité, et ceci sans faire appel à un bureau d'étude. De même il s'interroge sur la suite donnée à l'adoption du programme d'actions.

M Le Président précise que cet exercice permet un regard extérieur, il créera une dynamique de travail autour de la construction d'un projet commun.

Quant au programme d'actions, il constitue le fil rouge de la collectivité et servira de repère tout au long de ce mandat quant aux actions à engager.

### **3. Statuts de la CCJA**

#### **3.1 Adoption des statuts modifiés**

Le Président rappelle :

Par délibération N°1 295 la Communauté de Communes a approuvé la modification des statuts du SIPAS et sa transformation en Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS).

Par délibération N°1 296 la Communauté de Communes a approuvé le projet de modification statutaire de la CCJA portant sur la restitution de la compétence SCOT aux Communes de la Communauté et sur la modification de la compétence tourisme de la Communauté.

**Suite à la notification faite aux vingt-quatre Communes appartenant à la Communauté de Communes du Jura Alsacien en date du 7 juillet 2009**

**Vu les délibérations des Communes de : BENDORF, BETTLACH, BIEDERTHAL, BOUXWILLER, COURTAVON, DURLINSDORF, FERRETTE, KIFFIS, KOESTLACH, LEVONCOURT, LIEBSDORF, LINDSDORF, MOERNACH, OBERLARG, OLTINGUE, RAEDERSDORF, SONDRSDORF, VIEUX FERRETTE, WINKEL, WOLSCHWILLER approuvant le projet de modification statutaire,**

**Vu les non réponses des Communes de FISLIS, LIGSDORF, LUCELLE, LUTTER, dans le délai de trois mois, non réponses valant acceptation du projet de statuts modifiés,**

**Ayant entendu les explications du Président,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** la modification statutaire portant sur la restitution de la compétences SCOT aux Communes de la CCJA et sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Jura Alsacien au SMS pour ce qui a trait aux actions portées par le PAYS du Sundgau et aux actions en matière de politique touristique.

**DIT** que les statuts modifiés seront notifiés aux communes.

### **4. Finances**

#### **4.1 Création d'une micro-crèche à la Résidence Mazarin à FERRETTE : APD**

Mme Muller, Vice Présidente de la CCJA en charge de la petite enfance, expose :

Suite à la présentation au Conseil du projet de réalisation d'une micro-crèche au sein des locaux de la résidence Mazarin occupés actuellement par le service du Relais Assistantes Maternelles lors de la séance du 10 septembre 2009, suite aux différentes réunions de travail conduites avec le Maître d'œuvre du projet, le cabinet Cérébat, l'Avant Projet Définitif a été remis pour approbation à la Communauté de Communes.

D'un état initial de dépenses estimées en phase APS à 387 772 € HT, estimation comprenant les travaux, les honoraires et prestations intellectuelles (SPS, Contrôle Technique), les aménagements mobiliers, les équipements matériels, le projet a été ramené à une dépense de 285 812,07 € HT. Montant qui se décompose comme suit :

Travaux: 218 098,23€HT

Honoraires Maîtrise d'œuvre : 19 628,84 €HT

Mission SPS : 1 550 €HT

Mission Contrôle Technique : 2 685 €HT

Honoraires Bureau Etude Structure : 650 €HT

Equipements mobiliers, informatiques, jeux extérieurs, fournitures... 43 000 €HT

Ayant entendu les explications de Mme Muller,

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité,

**VALIDE** l'Avant Projet Définitif présenté par Cérébat, Maître d'œuvre de l'opération, pour un montant de 218 098,23 € HT

**FIXE** la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre, conformément aux termes du marché, à 9% du montant hors taxes des travaux en phase APD soit 19 628,84 €HT.

**ACCEPTE** le budget global de l'opération arrêté à 285 612,07 €HT.

## 4.2 Délégations Président

Le Président présente le compte rendu des opérations exécutées dans le cadre des délégations attribuées par le Conseil de la Communauté de Communes du Jura Alsacien lors de la séance du 25 septembre 2008.

Objet	Entreprise/organisme	Montant
Micro-crèche – Ferrette (mission / étude des structures métalliques)	Bureau d'Etudes VONESCH	650.00 € HT
Fourniture et pose de stores intérieurs au bâtiment Elan	INTER'STORE	3 554.00 € HT

Ayant pris connaissance de l'opération exécutée dans le cadre des délégations attribuées au Président de la CCJA.

Vu la délibération du Conseil de Communauté N° 1 220 du 25 septembre 2008

**Ayant entendu les explications du Président,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité**

**APPROUVE** les décisions prises par le Président de la Communauté de Communes dans le cadre des délégations confiées.

## 5. Personnel

### 5.1 Recrutement du Chargé d'Accueil

Le Président dresse un bilan du recrutement concernant le poste de Chargé d'Accueil : 83 CV sont parvenus à la Communauté, 61 personnes ont été invitées à passer les tests de sélection et 44 se sont effectivement présentées. Suite à la correction des tests, 9 personnes ont été invitées à passer un entretien avec le jury. Ces entretiens ont eu lieu le mercredi, 13 octobre 2009. Le jury était composé de Monsieur le Président, Messieurs François COHENDET, Jean-Pierre RUCKLIN, Mesdames Claudine RUETSCH, Monika MUNCH et Monsieur Philippe CHUDANT.

Le choix s'est porté sur Mme Christel Schmitt originaire de la commune d'Oltingue qui débutera son contrat le 23 novembre 2009.

## **5.2 Création d'un poste de Rédacteur Territorial (au titre de la promotion interne)**

Le Président expose :

Ayant entendu les explications du Président quant à la création d'un poste de rédacteur territorial au titre de la promotion interne ;

Vu la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial établie au titre de la promotion interne par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité,**

**DECIDE** de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009-

**DE PRENDRE EN CHARGE**, les frais de déplacements liés aux missions de ce poste

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice 2009 de la Communauté.

## **6. Service Environnement**

### **6.1 Contrat Antipollest : collecte des huiles végétales**

M Sontag, Vice Président en charge du service environnement expose :

La Communauté de Communes est liée par contrat avec la société « Service Antipollution de l'Est SARL » pour la collecte des huiles végétales et animales usagées. Ce contrat concerne l'ensemble des communes de la CCJA en tant que collectivités ainsi que les professionnels de l'agro-alimentaire tout comme les restaurateurs. Ces produits collectés sont destinés à la filière des bios carburants. Ce contrat date du 8 février 2007 et incluait une participation de la CCJA de 0,16 € HT/litre récupéré.

Face à un marché de plus en plus concurrentiel et souhaitant conserver la zone de chalandise Communautaire, la société Service Antipollution de l'Est SARL propose à la Communauté de réaliser la prestation à titre gratuit.

Suite à l'exposé de M André Sontag,

Vu les termes du contrat proposé

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité,

**ACCEPTE** les termes du contrat proposé par la société Service Antipollution de l'Est SARL 28 rue Principale 67440 REUTENBOURG

**DIT** que le service de collecte des huiles végétales et animale usagées est assuré à titre gracieux par la société Service Antipollution de l'Est SARL

**DIT** que le contrat prend effet au 01/11/2009 pour une durée de un an.

### **6.2 Guide du Tri 2010**

M Sontag expose.

Les collectes en apport volontaire à Bouxwiller connaissent un succès indéniable auprès de la population mais posent un sérieux problème de sécurité. L'entrée et la sortie du site sont trop dangereuses et risquent, lors des collectes organisées les samedis, d'entraîner des accidents de circulation.

Il est nécessaire de prendre une décision face à ce problème et de revoir l'ensemble de ces collectes en apport volontaire. Ouvrir plus souvent est une solution, mais le site reste dangereux et cela engendre un coût plus élevé (faire venir les prestataires plus souvent) et une incidence sur le personnel CCJA (préparation du site, permanence et aide aux habitants le samedi, présence lors de l'enlèvement des déchets). Il est proposé de mettre en place un système mixte : Encombrants et ferraille collectés en porte à porte et D3E en apport volontaire à Bouxwiller. L'idée est d'organiser des « semaines déchets » où les habitants auront la possibilité durant cette semaine de se débarrasser de la majeure partie de leurs déchets et ce plusieurs fois par an. L'obligation de réalisation du Guide du Tri pour l'année 2010 impose de donner

délégation au bureau pour la mise en place d'une nouvelle solution de collecte. A noter que la refonte des marchés OM et le succès des collectes en apport volontaire à Bouxwiller imposent l'engagement d'une réflexion sur l'opportunité de création d'une déchetterie.

Suite à l'exposé de M Sontag, certains élus manifestent le regret de ne pouvoir continuer sous la forme actuelle qui a fait la preuve de son utilité en considérant justement l'influence. Ce système préfigurait la réflexion sur la mise en place d'une déchetterie et l'abandonner serait revenir en arrière dans le service proposé.

Suite au débat suscité, M André Sontag propose de réunir prochainement la commission environnement afin de proposer une solution satisfaisant les membres du Conseil.

Suite à l'exposé de M André Sontag,

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité,

**ACCEPTE** de donner délégation au Bureau afin de mettre en place un nouveau mode de collecte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## **7. Divers**

### **7.1 Renouvellement de classement de l'Office de Tourisme du Jura Alsacien (catégorie 2 étoiles)**

M François Cohendet, Vice Président en charge du tourisme expose :

L'arrêté de classement de l'Office de tourisme du Jura Alsacien est arrivé à échéance. Dans le cadre du renouvellement du classement pour une durée de 5 ans, le Délégué Régional au Tourisme, accompagné du représentant du « RésOT-Alsace », est venu visiter les locaux et a pu constater la correspondance aux normes. Selon la procédure, le Président de l'Office de Tourisme a demandé auprès du Préfet du département le renouvellement du classement de l'Office de Tourisme dans la catégorie deux étoiles. La demande a été approuvée par le Conseil d'Administration, puis le dossier a été transmis au « RésOT-Alsace ».

Le dossier de classement de l'Office de tourisme a été présenté, pour avis, à la Commission Départementale de l'Action Touristique au mois de juin. Cependant, afin de permettre à la Préfecture de délivrer l'arrêté de classement, le DRT doit lui faire parvenir une délibération de la CCJA sollicitant le renouvellement du classement.

**Suite à l'exposé de M François Cohendet,**

**Vu le décret N° 2006-1229 du 6 octobre 2006 relatif à la partie réglementaire du code du tourisme**

**Vu le décret N°98-1161 du 16 décembre 1998 relatif au classement des offices de tourisme abrogé par le décret n° 2006-1229 du 6 octobre 2006**

**Vu l'arrêté du 12 janvier 1998 fixant les normes de classement des Offices de Tourisme**

**Vu la proposition du Président de l'office de tourisme de Ferrette en date du 18 septembre 2009**

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité,**

**SOLLICITE** auprès du Préfet de Département le renouvellement de classement de l'office de tourisme Intercommunal de Ferrette en catégorie deux étoiles.

### **7.2 Création d'une commission d'accessibilité pour les handicapés**

Le Président expose.

La question de l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées impose la création d'une commission en charge d'élaborer un diagnostic d'accessibilité et en charge de définir les travaux à réaliser pour améliorer la desserte de ces bâtiments.

Afin d'apporter aux membres du Conseil un maximum d'information M le Président propose que soit invité lors du Conseil du 10 décembre prochain M Michel Crevoisier correspondant accessibilité de la DDE 68.

### **7.3 Parution du bulletin d'informations n° 23 « Der Bammert »**

M Le Président informe que le prochain bulletin d'information de la CCJA sera distribué aux maires des 24 communes lors du Conseil du 10 décembre.

#### **7.4 Le guide de l'organisateur des fêtes (Guido 5<sup>ème</sup> édition)**

Mme Muller souligne la richesse du Guide des Associations qui a été remis ce soir aux membres du Conseil. Ce document permet pour toutes associations organisatrices de manifestations de posséder un guide de référence leur permettant de trouver une mine de renseignements précieux et utiles.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 h 00 en remerciant les membres du Conseil de leur présence.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL DU 15 octobre 2009**

COMMUNES		NOMS/PRENOMS DES DELEGUES	SIGNATURE	COMMUNES		NOMS/PRENOMS DES DELEGUES	SIGNATURE
BENDORF	Pr	Antoine ANTONY		LIGSDORF	Pr	Fernand ANTONY	
	Pr	Christiane BLONDE			Pr	Mathieu SCHMITT	
BETTLACH	Pr	Adrien SCHOEFFEL		LINSORF	Pr	Agnès MULLER	
	Pouv	Jean-Pierre REY			Exc	Serge GAISSER	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
BIEDERTHAL	Pr	Dominique GEYER		LUCELLE	Pr	Bernard FANKHAUSER	
	Pr	Laurent GUTZWILLER			Pouv	Alain POINTET	
BOUXWILLER	Pr	Dominique DIRRIG		LUTTER	Exc	Rémy HALM	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
	Exc	Maurice MISLIN	XXXXXXXXXXXXXXXXXX		Pr	Françoise HAAS	
COURTAVON	Abst	Roger KOCHER	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	MOERNACH	Pr	Bernard ENDERLIN	
	Abst	Bernard PRACHT	XXXXXXXXXXXXXXXXXX		Pr	Alain CASPAR	
DURLINSORF	Pr	Christian FUTTERER		OBERLARG	Pr	Dominique DIETLIN	
	Pouv	Laurent MEYER			Abst	Hubert HIRTZLIN	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
FERRETTE	Pr	François COHENDET		OLTINGUE	Pr	André SCHERRER	
	Pr	André CUCHE			Pr	Philippe WAHL	
	Abst	Daniel MUNCK	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	RAEDERSORF	Pr	André SONTAG	
FISLIS	Pr	Clément LIBIS			Pr	Jean-Marc METZ	
	Pr	Serge MUNCH		SONDERSORF	Pr	Pierre BLIND	
KIFFIS	Pr	Michel LERCH			Abst	Yvan BLIND	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
	Pouv	Daniel GREDER		VIEUX-FERRETTE	Pr	Jean-Pierre RUCKLIN	
KOESTLACH	Pr	André LEHMES			Pr	Stéphan HELL	
	Pouv	Agnès STIERLIN		WINKEL	Pouv	Grégory KUGLER	
LEVONCOURT	Abst	Joseph GISSINGER	XXXXXXXXXXXXXXXXXX		Pr	Hubert UMBRECHT	
	Pr	Jean-Marie IRRLE		WOLSCHWILLER	Pr	André LINDER	
LIEBSORF	Pr	Claudine MULLER			Pouv	Jean-Pierre LEY	
	Pr	Michel STARCK		Présent (Pr) 33 Pouvoir (Pouv) 7 Absent (Abs) 9 dont Excusé (Exc) 3			